

Violences urbaines : trois questions sur le vrai et le faux

Les jeunes malfaiteurs des cités chaudes, des "Damnés de la terre" ou à l'inverse de simples criminels ?



XAVIER RAUFER

En matière de sécurité et de criminalité, on ne raisonne pas juste sur des figures fausses. Il est donc crucial de justement poser le diagnostic, loin des fumées de l'idéologie ou du sentimentalisme : nulle politique n'étant efficace si elle part de concepts erronés.

En matière de sécurité et de criminalité, on ne raisonne pas juste sur des figures fausses. Il est donc crucial de justement poser le diagnostic, loin des fumées de l'idéologie ou du sentimentalisme : nulle politique n'étant efficace si elle part de concepts erronés.

Des "misérables", vraiment ?

Les jeunes malfaiteurs des cités chaudes sont-ils des "Damnés de la terre" ou à l'inverse de simples criminels ? Observons le terrain réel. Dans les "quartiers sensibles" (ils sont environ 700 en France métropolitaine) sévissent des malfaiteurs hyperactifs. A Paris et dans la "petite couronne", la préfecture de police en compte 19 000, ayant tous commis au moins 50 infractions - vols avec violence, outrages à dépositaire de l'autorité, trafics de stupéfiants, etc. S'agit-il de simples "paumés", "cabossés par la vie" ? Non : selon la préfecture, ces professionnels du crime utilisent "d'innombrables pseudos, vivent sous de fausses identités et n'habitent jamais à l'adresse indiquée sur leurs papiers". La plupart de ces multi-récidivistes devraient être incarcérés - mais ils sont libres, car la France accumule environ 80 000 peines de prison exécutoires, dont 7 000 de plus d'un an, non exécutées. Libres quoique déjà condamnés, ces bandits poursuivent paisiblement leur business criminel après un simple déménagement.

Faut-il larmoyer sur les "quartiers sensibles" ?

Sur les fameux "quartiers chauds", nombre de journalistes et politiciens véhiculent un hugolien misérabilisme. Rappel de la litanie : dans des "quartiers pauvres" et "territoires de relégation", croupirait une "jeunesse abandonnée et méprisée"... "moins dangereuse qu'en danger", damnés de la terre condamnés à "une vie de galère", ne quêteant au fond qu'"un peu d'attention et de reconnaissance". Or confronté aux faits, ce catéchisme a pour majeure caractéristique d'être absolument faux. - Misère (expliquant la révolte et la violence) : FAUX ! Selon l'Insee, la Seine-Saint-Denis est

15^e département le plus riche de France - ce, sans compter sa florissante économie souterraine. Ajoutons-y les milliards de la drogue : le "neuf trois" est l'un des départements les plus riches de France.

Au fait, quels sont les départements les plus pauvres ? L'Ariège (91^e), le Cantal (92^e) et la Creuse (96^e). 1/3 des départements ruraux de métropole connaît un taux de pauvreté réelle de 19 % - plus élevé que dans le "neuf trois", et sans trafics illicites compensatoires. En outre, souligne le géographe Christophe Giulluy "85 % des ménages pauvres ne vivent pas dans les quartiers sensibles... la majorité des chômeurs de longue durée se répartit sur l'ensemble du territoire". Mais cependant : où brûlent les voitures ? Où tire-t-on à la kalachnikov sur les policiers ? Dans la Creuse ou en Seine-Saint-Denis ? - Les pauvres sont "assignés à résidence", dans de lointains territoires de relégation : FAUX ! A

Rituellement, les ministres accourent, parlent d'Etat de droit... D'implacable riposte...

l'échelle du Bassin parisien entier, la Seine-Saint-Denis est dans une position centrale, non pas dans une lointaine bordure : dans les "Zones urbaines sensibles" (ZUS) du neuf trois, comme dans toutes celles d'Ile-de-France, la mobilité de la population est la plus élevée du pays (taux de mobilité de 61 %, selon l'observatoire national des ZUS).

- Les quartiers sensibles représentent la jeunesse, la France rurale n'étant plus peuplée que de paysans âgés : FAUX ! Ces quartiers ne rassemblent que 9 % de la jeunesse (l'Insee, toujours), la France périphérique au contraire (grande banlieue, villes-satellites des métropoles) abrite un jeune sur trois de 18-24 ans, avec une criminalité infime. Enfin, l'espace rural (18 % de la population métropolitaine, 11 millions d'habitants) compte désormais 32 % d'ouvriers, 27 % d'employés - seulement 7 % d'agriculteurs - sans que nulle exaction ne s'y commette, ou presque.

Emeutes ou guérilla urbaine ?

2012-2013 : Avion, Trappes et Amiens ravagés,

policiers blessés et habitants épouvantés : depuis 1979, de répétitives bouffées de violence secouent notre pays, chaque fois plus graves. On y use parfois d'armes de guerre contre les forces de l'ordre.

Dans ces banlieues, s'agit-il d'émeutes comme le serinent les médias ? Non. Selon le Larousse, l'émeute (du mot "émouvoir") est un soulèvement populaire. Or, dans les 25 départements métropolitains subissant les exactions de ces bandes armées, seuls quelques milliers d'individus au total sont en cause, ciblant d'usage des édifices sociaux non protégés : aubus, écoles, crèches, casernes de pompiers, etc. Entre vingt autres analogues, voici un exemple bien oublié. Dans la nuit du 13 juillet 2001, une bande armée sabote le central électrique de la cité du Galion d'Aulnay-sous-Bois (93) ; ses 23 000 habitants sont plongés dans le noir. Les voyous propulsent alors une voiture-bélier embrasée

contre le bâtiment de la Protection maternelle et infantile. Un incendie tel que, dans le HLM voisin, les volets fondent contre les

murs. Un véhicule-pompe est violemment percuté par une pelleuse volée par les voyous, et les pompiers, attaqués à la barre de fer. Rituellement, les ministres accourent, parlent d'Etat de droit... D'implacable riposte... Voyons plutôt. Trois voyous sont arrêtés peu après le saccage. Lisons le Code pénal. "Vol en bande organisée avec usage d'une arme" (311.9)... "Tentative de meurtre" (221.1) : des crimes, dont les auteurs (majeurs ou mineurs) encourent de sévères peines de prison ferme. Or l'un des voyous est "condamné" à 2 000 francs d'amende, l'autre à 4 000 francs, le dernier à un mois de prison avec sursis et à 4 000 francs d'amende. Imaginons que, pour rire, ces criminels paient leurs amendes : au total, pour eux, ce 10 000 francs représentent alors trois heures de deal de haschisch (environ soixante barrettes de 5 grammes). Et ainsi de suite, à chacun de ces actes de guerre civile. Est-il le besoin d'insister ?